



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - C.S. 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél. : 03.89.70.90.70 - Fax : 03.89.70.90.85
Courriel : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Le pouvoir adjudicateur est représenté par son Président, Monsieur Alain GIRNY.

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet du marché :

Création d'un accès à la ZA Nord du Liesbach à Hésingue

4. Caractéristiques principales du marché :

Le présent marché concerne les travaux de création d'un accès à la ZA Nord du Liesbach à Hésingue.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le présent marché est un marché de travaux.

Lieu(x) d'exécution :

- 68220 HESINGUE
- Code nuts FRF12

Le marché est décomposé en 2 lots :

- Lot n°1 : Voirie ;
- Lot n°2 : Réseaux secs.

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats peuvent présenter une offre pour un lot ou l'ensemble des lots.



5. Classifications CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45233140-2	Travaux routiers
45112500-0	Travaux de terrassement

6. Durée du marché - Délai d'exécution :

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux comprend, outre la réalisation des travaux et études nécessaires à celle-ci, le repliement des installations de chantier, la remise en état des lieux et le nettoyage des locaux après chantier.

Par dérogation aux articles 19.1.1 et 28.1 du CCAG-Travaux, il est prévu une période de préparation des travaux de 3 semaines comprise dans le délai global d'exécution de l'opération qui est de 12,5 semaines, conformément au planning pré-opérationnel d'exécution des travaux joint au dossier de consultation des entreprises.

Délai partiel pour le lot 1 :

Par dérogation aux articles 19.1.1 et 28.1 du CCAG-Travaux, il est prévu, pour les travaux du lot 1, une période de préparation des travaux de 3 semaines comprise dans un délai global d'exécution des travaux qui est de 12,5 semaines.

Délai partiel pour le lot 2 :

Par dérogation aux articles 19.1.1 et 28.1 du CCAG-Travaux, il est prévu, pour les travaux du lot 3, une période de préparation des travaux de 3 semaines comprise dans un délai global d'exécution des travaux qui est de 6,5 semaines.

Un ordre de service sera délivré en temps utile au titulaire de chaque lot, déterminant alors le début d'exécution des travaux le concernant.

Les travaux doivent être achevés impérativement pour la fin mai 2019.

La période de préparation des travaux de 3 semaines incorpore tous les délais de préparation de réalisation de plans d'exécution, de commande, des documents divers ou échantillons pour approbation.

7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 3 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article 58-I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article 58-II du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires :
 - ✚ Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article 30-I-7° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.



- ✚ Possibilité de recourir aux modifications du marché en application de l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- En cas de groupement d'entreprises, aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de paiement : selon les articles 110 à 131 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Marché autofinancé par SAINT-LOUIS Agglomération
- Les prix du marché sont fermes et actualisables.
- Cautionnement et garanties exigées : Une retenue de garantie de 5 % sera exigée du candidat. Cette garantie pourra être remplacée par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire en cas d'accord des deux parties.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au contrat.

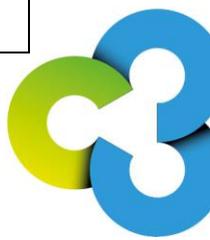
8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- La lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- La déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
 - ✚ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - ✚ La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces références doivent être de même nature et d'importance comparable à l'objet du présent marché. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
 - ✚ La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - ✚ L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
 - ✚ La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
 - ✚ Les certificats de qualification et/ou de qualité concernant la réalisation des prestations du présent marché (qualifications, labels, certifications...) : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

9. Critères d'attribution :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique appréciée à partir du mémoire technique fourni par le candidat	60%
2	Prix des prestations apprécié à partir du DE dûment renseigné par le candidat	40%



10. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

11. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

12. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).



Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

13. Autres informations :

Visite du site :

Les entreprises devront au préalable effectuer une visite obligatoire du site et prendront contact avec la Direction du Patrimoine et des Infrastructures - Monsieur Jean-François VUILLEMARD - Standard de la Direction au 03.89.70.45.71 afin de convenir d'un rendez-vous.

Lors de la visite, aucune réponse verbale ne sera faite au(x) éventuelle(s) question(s) des candidats. Les candidats devront poser leur(s) question(s) dans les conditions et délai fixés à l'article 9.1 du présent règlement de la consultation. A l'issue de la visite, il sera délivré aux candidats une attestation qui sera à joindre obligatoirement dans leur offre. L'absence de visite sera éliminatoire. Le candidat est réputé avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux. Aucune réclamation ne sera admise après réception des offres.

La valeur technique sera appréciée sur la base du MT du candidat :

- Notice technique notée sur 60 points :

- L'entreprise devra détailler la méthodologie de réalisation du chantier ainsi que les procédures de contrôle interne : 20 points,
- Les fiches techniques : 20 points,
- La description des procédés d'exécution et moyens humains et matériels : 10 points,
- La préparation du chantier : 10 points.

- **Planning d'exécution noté sur 30 points** : l'entreprise devra fournir un planning détaillé en cohérence avec les moyens proposés.

- **Caractère environnemental de l'offre noté sur 10 points** : l'entreprise détaillera les mesures proposées pour assurer la propreté du chantier et la sécurité du chantier, les indications concernant le développement durable, le recyclable, la gestion des matériaux et déchets.

14. Date limite de réception des offres :

Le vendredi 22 février 2019 à 12h00

15. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix



B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65
Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

16. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Jeudi 31 janvier 2019

